

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

26-361

ÉTAT-CIVIL : DÉLÉGATION DE FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL A MADAME MARYSE BOSTVIRONNOIS NÉE BARDEL, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE, POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE LE 08 AOÛT 2026 À 14 HEURES

Le Maire de la Commune de COURNON-D'AUVERGNE,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-18,
- **Vu** le mariage devant être célébré le **08 août 2026 à 14 heures** entre les futurs époux Hervé NOT et Marina HEYMANN,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Maryse BOSTVIRONNOIS née BARDEL, conseillère municipale déléguée, pour permettre la célébration dudit mariage,

ARRETE /

ARTICLE 1ER

Madame Maryse BOSTVIRONNOIS née BARDEL, conseillère municipale déléguée de COURNON-D'AUVERGNE, est désignée pour remplir les fonctions d'Officier d'État Civil.

ARTICLE 2EME

Cette délégation est consentie pour la célébration du mariage entre Monsieur Hervé NOT et Madame Marina HEYMANN, prévu en la mairie de Cournon-d'Auvergne le 08 août 2026 à 14 heures.

ARTICLE 3EME

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 6 cours Sablon CS 90129 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4EME

Le présent arrêté sera :

- transmis à l'intéressée,
- transmis à Madame la Préfète du Puy-de-Dôme,
- transmis à Monsieur le Procureur de la République.

Fait à COURNON-D'AUVERGNE, le 06 août 2026

Certifié exécutoire
Le Maire
Yanik PRIÈRE

Publié le

06 AOÛT 2026

